

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, a adopté le règlement suivant :

1323-2021 **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1252-2018 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'Y INCLURE DES MESURES FAVORISANT L'ACHAT QUÉBÉCOIS**

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Une version numérique est disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : stesophie.ca/Assemblees-municipales.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 22 juillet 2021.



France Charlebois,
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe